Image not found or type unknown

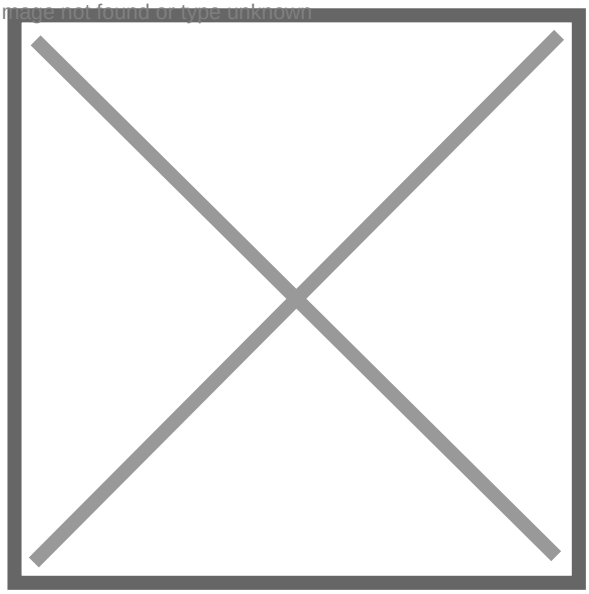

Mon conjoint est étranger et nous souhaitons qui puis avoir un ti

Par **babychocolat**, le **12/10/2009** à **19:05**

Bonjour,
Je suis de nationalité francaise. Je me permet de vous poser une question. Mon conjoint est étranger et il est rentrée en france il y a plus de 4 ans mais il na j'amais obtenue de visa, nous nous somme mariée il y a 6 mois et depui nous souhaitons, nous somme partie a la prefecture de paris à nos 3 mùois de mariage et on lui à demander de partir en côte d'ivoire demander un visa . Nous aimeron savoir si du fait qe nous vivons ensemble cela fait plus de 6 mois est ce qui peut demander à la préfecture de paris une demande de titre de séjour à la famile" vie privée et familial" ou il est dans l'obligation de retourné dans son paye d'origine

Par **Tisuisse**, le **12/10/2009** à **19:10**

Bonjour,

Votre message est contradictoire avec celui que vous avez aussi écrit ce jour :

Bonjour, Je me permet de vous poser une question. J'ai une fille de 15 mois et depuis quelle est née sont pére ne la vue que une fois a c'est 2 mois, et ils ont aucun contacte de plus il ne paye aucune chose pour elle. J'ai décidé d'aller à la justice d'ailleur nous somme convoquer dans un mois, je voudrais savoir si il y a des chances que je puis avoir le droit de garde exclusive puis que je souhaiterais si je obtien le droit, que ma fille porte mon nom ou bien qu'il soit ajouté à celui de son pére. Mercie de me répondre

Vos demandes sont confuses et il vaudrait mieux que vous consultiez un avocat spécialisé.

Par **babychocolat**, le **12/10/2009** à **19:16**

Non je me suis tromper le 2émé message na rien avoir avec le deuxiéme. Mes je souaiterais savoir pour le titre de séjour de mon conjoint

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés